



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**2020**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DREAL BRETAGNE**



# SOMMAIRE



Impulser & accompagner  
l'aménagement des territoires **4**

Agir pour la transition  
énergétique et le climat **10**

Préserver les milieux,  
le vivant, les ressources et  
améliorer le cadre de vie **14**

Prévenir  
et réduire les risques **20**

Simplification  
et modernisation de l'État **24**

# Éditorial



**Marc NAVEZ**  
Directeur de la  
DREAL Bretagne

Comme l'ensemble de la société, la DREAL Bretagne a été confrontée en 2020 à la pandémie de COVID-19. Grâce à tous ses agents et agentés, dont je salue l'engagement et la solidarité, l'ensemble des composantes de la DREAL a su faire évoluer leur modalité de travail pour assurer la continuité du service public, mais également pour répondre aux enjeux nouveaux qui ont découlé de cette crise :

- assurer le bon fonctionnement des services essentiels pour l'ensemble des entreprises et citoyens pendant les périodes de confinement : accompagnement d'installations classées pour l'environnement, suivi de la collecte des déchets, contrôle des transports terrestres pour l'approvisionnement de tout le territoire...
- accompagner la reprise de l'activité économique des secteurs du bâtiment et des travaux publics, et plus largement à travers la mobilisation des dispositifs du plan de relance dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments, de la réhabilitation des friches industrielles ou encore de la préservation de la biodiversité.

Tout au long de l'année, la DREAL a également poursuivi l'ensemble de ses missions dans les domaines de l'aménagement des territoires, de la transition énergétique, de la préservation de la biodiversité et des milieux naturels ou encore de la prévention des risques.

En tant que service déconcentré à l'échelle régionale des ministères de la transition écologique, de la mer, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la DREAL adopte dans l'exercice de ces missions un vaste panel de postures visant à :

- assurer l'impulsion et la diffusion des orientations et dispositifs ministériels et créer avec les différents acteurs les conditions de leur bonne mise en œuvre au plus près des territoires ;
- mettre à disposition une connaissance robuste et partagée des territoires ;
- développer une capacité d'influence pour orienter en faveur de la transition écologique les politiques à l'échelle régionale notamment dans le cadre de la contractualisation et auprès des filières économiques ;
- accompagner les projets structurants de moyen et long terme à l'échelle régionale en matière d'aménagement du territoire dans une démarche intégratrice ;
- apporter l'expertise sur les fonctions de haute technicité et la capacité à la projeter sur les territoires ;
- fédérer la communauté des services et opérateurs du pôle ministériel en appui au préfet de région.

La DREAL s'inscrit dans une logique d'efficacité collective de l'ensemble des composantes de ce pôle ministériel (services déconcentrés, opérateurs), mais aussi des autres services de l'État et de ses partenaires institutionnels, notamment les collectivités locales, en faveur de la transition écologique et au service des territoires et des habitants de la Bretagne.

Je vous invite à découvrir, en parcourant ce rapport d'activité, une partie des actions et projets menés en 2020 par la DREAL Bretagne, grâce à l'investissement de l'ensemble des services et des agents qui la composent.



# IMPULSER & ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



# Mise à 2x2 voies de la RN 164 : mise en service d'une première section à Châteauneuf-du-Faou

Conformément aux engagements pris dans le pacte d'accessibilité et de mobilités pour la Bretagne, le chantier de la mise à 2 x 2 voies de la RN 164 se poursuit sur plusieurs tronçons : Châteauneuf-du-Faou (29), Rostrenen, Merdrignac et Plémet (22). Cette année, les chantiers de Merdrignac et Plémet ont démarré et un premier tronçon à Châteauneuf-du-Faou a été mis en service.



## Appel à projets « continuités cyclables »

L'appel à projets « continuités cyclables », doté d'un fonds de 350 M€ sur 7 ans, a pour objectif depuis 2019 de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des territoires. Au titre de 2020, 12 collectivités bretonnes ont été retenues pour le premier relevé 2020 (pour 14 projets représentant un total de subvention de 3,3 M€). Pour le second relevé 2020, dont les résultats ont été annoncés en mars 2021, 10 nouvelles collectivités ont été lauréates (pour 14 projets représentant un total de subvention de 5,5 M€).

### Quelques exemples :

- Projet porté par « Roche aux Fées Communauté » de création d'un aménagement cyclable bidirectionnel entre le pôle urbain de Retiers et le centre bourg du Theil-de-Bretagne, distants de 3 km. Projet de 654 k€ avec une subvention de 261 k€.
- Projet porté par « Pays d'Iroise Communauté » de création d'une piste cyclable de 1,2 km pour lever une discontinuité de l'itinéraire cyclable entre les bourgs de Ploudalmézeau et Portsall, distants de 3 km environ. Projet de 203 k€ avec une subvention de 102 k€.



# 22

projets soutenus en 2020  
pour un investissement  
de 8,8 M€



## 2020, entrée en vigueur de l'expérimentation du « Pinel breton »

Dans le cadre de l'expérimentation issue du contrat d'action publique pour la Bretagne, les investisseurs immobiliers peuvent bénéficier de l'avantage fiscal Pinel adapté aux caractéristiques et aux enjeux du territoire régional depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 et jusqu'à fin décembre 2021.

Le « Pinel breton » se différencie du dispositif national principalement sur 3 points : c'est le préfet de région qui arrête le périmètre des territoires éligibles, ces territoires peuvent être infra-communaux et 5 niveaux de plafonds de loyer sont créés.

60 communes sont ainsi éligibles. Tous les territoires les plus dynamiques de Bretagne peuvent à nouveau bénéficier de la réduction d'impôt pour les investissements immobiliers destinés à des locataires aux ressources intermédiaires.

Ce travail a fortement mobilisé les membres du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) sur l'année 2019 lors des bureaux de l'instance. Trois ateliers ont été animés par la DREAL pour asseoir une méthodologie faisant consensus reposant sur un maillage au quartier et au carreau de l'INSEE.

Cette géographie territoriale associée aux éléments de modulation des plafonds de loyers ont été validés par arrêté préfectoral signé le 19 mars 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2020.

Une évaluation de cette expérimentation sera menée au cours de l'année 2021.

**60 communes  
éligibles  
sur tout le territoire**



Programme Pinel à Brest - Résidence Mer Iroise EHPAD - Le Noble Âge

## Élaboration du document stratégique de la façade nord-Atlantique Manche-ouest

Le Document stratégique de la façade nord-Atlantique Manche-ouest vise à intégrer et mettre en cohérence les politiques publiques maritimes, notamment pour l'atteinte d'un bon état écologique des eaux et des milieux maritimes, et le développement équilibré et durable des territoires littoraux et de leurs activités. La DREAL Bretagne, ainsi que les DDTM et d'autres services de l'État se sont mobilisés sur l'année 2020 auprès de la DIRM, qui en assure le pilotage, pour l'élaboration d'un plan d'actions fourni, intégrant notamment la protection de la biodiversité marine, ou de la production d'énergies marines renouvelables.

**250 actions  
dont 44 %**

impliquent la DREAL



## Gestion économe de l'espace et trajectoire vers le zéro artificialisation nette

Les services de l'État en Bretagne ont élaboré un cadrage commun vers le « Zéro artificialisation nette » (ZAN) qui décline le plan national biodiversité, la stratégie nationale bas carbone et le plan national d'adaptation au changement climatique. Ce cadrage, validé par les préfets et transmis aux ministres en mars 2020, présente les arguments en faveur d'une gestion économe de l'espace et identifie l'ensemble des leviers que l'État pourra mobiliser en propre ou en accompagnement des territoires et des porteurs de projets.

Les premiers leviers de l'État concernent les documents de planification, essentiellement les Scot et les PLUi. L'État doit être présent à chaque étape de la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme. Il doit également accompagner les collectivités pour reconquérir les centres-villes et centres-bourgs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement. L'observation et la connaissance du foncier, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques, auxquels contribuent les services de l'État, constituent aussi des éléments essentiels pour atteindre l'objectif du ZAN.

Pour sensibiliser les élus, la DREAL, en partenariat avec le Conseil régional, l'EPF et la Banque des territoires, a par exemple organisé des rencontres « les territoires innovent pour un foncier responsable ». L'État conditionne également ses aides financières aux projets, au respect de la gestion économe du foncier.

**9M€** dédiés aux projets d'aménagement de friches

## Consolidation et valorisation de la connaissance sur les risques littoraux

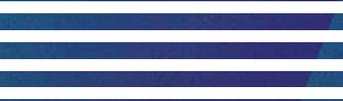
Alors que la politique publique de gestion intégrée du trait de côte est encore jeune, le besoin de consolidation et de partage de la connaissance des phénomènes et des enjeux exposés est fort. En 2020, la production d'études en partenariat entre la DREAL et des universités ou des opérateurs a ainsi contribué à améliorer la compréhension de la vulnérabilité des territoires au recul du trait de côte, et plus largement aux risques littoraux. Le partage de cette connaissance, auquel contribuent par exemple la parution d'une plaquette de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) à destination du grand public ou le partage entre les services de l'État d'un outil SIG, sera poursuivi par des échanges avec les acteurs scientifiques et universitaires et les structures d'observation du trait de côte.



Submersion marine, débordement à Perros-Guirec - Laëtitia Beauverger

# 239 hab/km<sup>2</sup>

C'est la densité de population des communes littorales bretonnes. Elle est près de deux fois supérieure à la densité moyenne régionale (121 hab/km<sup>2</sup>).



# AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & LE CLIMAT

## Débat public sur le projet d'éoliennes flottantes au Sud de la Bretagne

L'État et ses partenaires régionaux ont préparé le débat piloté par la Commission particulière du débat public, qui s'est tenu du 20 juillet au 21 décembre et qui a connu une forte participation : 16 réunions et ateliers ont été organisés, près de 400 contributions et plus de 200 questions ont été recensés sur le site internet du débat. Le projet de parc d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne sera le premier de ce type en Europe et s'inscrit comme un élément majeur de la politique de transition énergétique française.



Toscana - Adobe Stock

**16 réunions et ateliers  
et près de 400 contributions**

## Production d'énergie renouvelable par méthanisation

La biomasse représente l'ensemble de la matière organique, qu'elle soit d'origine végétale ou animale. Elle peut être issue de forêts, milieux marins et aquatiques, haies, parcs et jardins, industries générant des co-produits, des déchets organiques, des résidus de cultures ou des effluents d'élevage.

La production d'énergie par méthanisation permet de produire du gaz, de la chaleur ou de l'électricité essentiellement à partir de biomasse fermentescible. C'est un enjeu de la politique énergétique française pour lequel la Bretagne, région d'élevage, dispose d'un potentiel important.

Le développement des méthaniseurs soulève cependant des questions et certaines difficultés d'acceptabilité sociale. Afin d'apporter des réponses concrètes et objectivées sur le fonctionnement de ces unités, la DREAL Bretagne a mis en place depuis 2019 un bilan de fonctionnement en ligne à remplir annuellement par les exploitants. L'analyse qui en est faite, permet de publier chaque année une synthèse informative sur le fonctionnement du parc breton.

**104 unités en cogénération  
pour une puissance totale de  
33,5 MWe et 30 unités en injection  
valorisant 3720 m<sup>3</sup> de CH<sub>4</sub>/h  
en janvier 2021 en Bretagne**



Laurent Mignaux / Terra

## 3<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention de l'Établissement public foncier

Le 3<sup>e</sup> Programme pluriannuel d'intervention de l'Établissement public foncier (EPF), qui couvrira la période 2021-2025, intègre les orientations stratégiques définies par l'État. Celles-ci ont été validées le 30 avril 2020 par la Préfète de région et transmises par la ministre chargée du logement au président de l'EPF le 29 septembre 2020. Elles sont ambitieuses, et répondent à l'enjeu de relance économique du secteur de l'aménagement et du logement.

Ce nouveau PPI réaffirme en effet les principes fondamentaux guidant l'action de l'EPF Bretagne : intervention exclusive en renouvellement urbain pour réduire la consommation d'espace, et priorité au logement. Il fixe aussi un objectif de production de 5 000 logements sur 5 ans. Il prévoit une densité minimale de 20 logements/ha et un principe de 20 % de logements locatifs sociaux. Mais il innove également en proposant aux territoires de nouveaux critères et dispositifs d'intervention permettant de mieux répondre à leurs besoins actuels : intervention sur la question commerciale en centre bourg et création d'un dispositif de minoration pour les travaux de réhabilitation. Il intervient aussi sur les friches et intensifie les actions d'optimisation du foncier dans les zones d'habitat et d'activités économiques et commerciales en faveur de la trajectoire du zéro artificialisation nette.

## Accompagnement pour la performance énergétique des logements

7 400 logements ont bénéficié en 2020 d'aides de l'Anah attribuées en faveur de la rénovation du parc privé ancien pour un montant global de 57 M€. Grâce à un niveau élevé d'intervention, l'Anah répond prioritairement aux besoins des ménages très modestes, voire modestes, pour l'amélioration de leur habitat dans ses différentes dimensions (adaptation au vieillissement, réalisation de travaux dans les copropriétés, lutte contre l'habitat indigne et rénovation énergétique).

## 70 M€ d'aides à la performance énergétique des logements



## Dispositifs en faveur des centres-villes et centres bourgs



En 2020, le lancement du programme national « Petites Villes de Demain » complète le champ d'intervention de l'État en faveur des centralités après ceux dirigés vers les centres bourgs et les villes moyennes. La DREAL Bretagne en facilite le déploiement au travers de la programmation des aides à la pierre et des aides aux agences d'urbanisme.

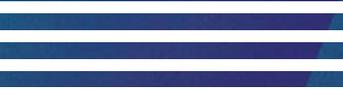
Les appels à candidatures régionaux « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux » portés par l'État, le Conseil régional, l'Établissement public foncier, et la Banque des territoires s'inscrivent dans le même objectif. Leur mise en œuvre sur le plan régional se traduit notamment par l'instauration d'un cycle d'animation, sous forme de webinaires, destiné à la formation des élus et à la diffusion des bonnes pratiques.

## Financement des logements sociaux

5 000 nouveaux logements sociaux ont été financés pour 13 M€ d'aides en faveur de la construction neuve.

Ces chiffres témoignent de l'effort de tous les partenaires en Bretagne pour développer le parc de logements sociaux dont la part, dans le parc total des résidences principales, progresse à 12 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'échelle régionale.





# PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS & RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ



## Intégration environnementale des projets

La prise en compte des enjeux environnementaux (zéro artificialisation nette, plan biodiversité...) dans les projets, les plans et les programmes reste difficile. Les avis de l'Autorité environnementale en témoignent de manière récurrente mais ne peuvent à eux seuls infléchir les pratiques pour une réelle intégration environnementale.

La DREAL a en conséquence élaboré, au 1<sup>er</sup> semestre 2020, un plan d'actions validé par les préfets le 7 juillet 2020, qui prévoit de relancer une dynamique collective au sein des services État, d'apporter l'information nécessaire aux collectivités locales et de nouer des contacts avec les chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

Cet enjeu prend un relief particulier dans le contexte du plan de relance. Il importe en effet que les nombreux projets qui bénéficieront des financements issus du plan soient pleinement porteurs des enjeux de transition écologique.

**361**

demandes d'examen  
au cas par cas en  
projets

## Trajectoire biodiversité des services et opérateurs de l'État en Bretagne

La « trajectoire biodiversité », qui va guider l'ensemble des actions des services et opérateurs de l'État en Bretagne, a été signée par les préfets en avril 2020. Elle repose sur une vision partagée des enjeux et est assortie de 4 actions, accompagnées de leviers très concrets et adaptés aux territoires.

1. Garantir une meilleure intégration des enjeux de préservation des espaces naturels et de continuités écologiques dans les politiques d'aménagement au travers des documents d'urbanisme. Les services départementaux de l'État (DDTM) apporteront un appui en ce sens auprès des collectivités locales. L'engagement des intercommunalités sera déterminant.
2. Construire une économie agricole à faible impact sur la biodiversité, sur l'eau et la santé en favorisant les expérimentations sur les territoires à enjeux et en impulsant une dynamique avec l'ensemble des filières agricoles. Une attention particulière sera portée sur l'éducation dans le cadre des lycées agricoles.
3. Accompagner les porteurs de projets pour intégrer pleinement l'enjeu biodiversité le plus en amont possible pour atteindre une absence de perte nette de biodiversité.
4. Impulser et mettre en œuvre des aires naturelles protégées en Bretagne 4 projets d'extension de réserves naturelles nationales : Iroise, Sept-Îles, Venec et Groix sont ainsi en cours d'étude.



*Silène à la Pointe du Grovin - Marion Turbiez-Miquel / DREAL Bretagne*

# Étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau

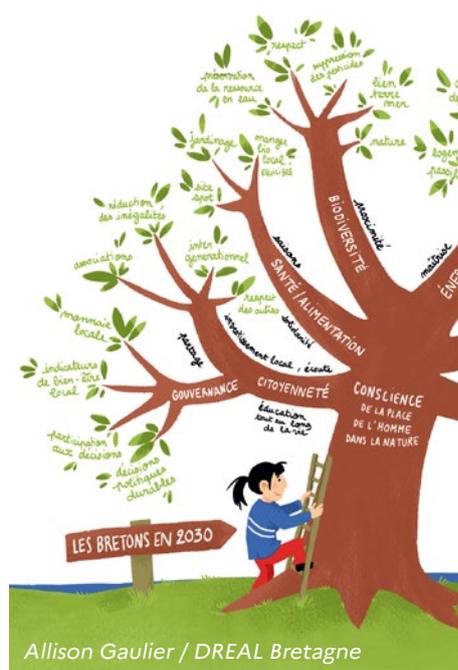
77 % des prélèvements bruts effectués pour la production d'eau potable

L'allongement probable des périodes sans pluie, la répartition inégale des populations sur le territoire et l'augmentation constante du nombre d'habitants en Bretagne créent des tensions sur l'usage de l'eau. Le partage d'un état des lieux pour ajuster les différents usages de l'eau, tout en préservant les milieux aquatiques et la vie qu'ils abritent, est devenu un enjeu incontournable.

La DREAL Bretagne, en relation avec ses partenaires dans le domaine, a engagé et financé une étude, destinée, dans un premier temps, à objectiver la situation (travaux réalisés à 60 %, finalisation fin 2021), et, dans un second temps, à analyser l'évolution attendue d'ici 2030-2040.

Le cahier des charges de l'étude prévoit 5 étapes :

1. Réaliser un bilan des ressources en eau en Bretagne.
2. Quantifier les pressions de prélèvement que subissent ces ressources, et identifier les secteurs potentiellement «en tension», ou potentiellement «sous-exploités».
3. Reconstituer des séries hydrologiques hors influence des prélèvements.
4. Définir par secteur des volumes disponibles en fonction de valeurs plancher.
5. Analyser les besoins futurs et examiner les modalités d'affectation de ces volumes disponibles aux différentes catégories d'usage.



## Charte pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Fin 2020, à l'initiative de la DREAL, 10 institutions publiques, 1 réseau régional représentant des acteurs de l'éducation populaire et 1 réseau régional d'acteurs de l'économie sociale et solidaire ont signé une charte pour renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable, fixant les grandes orientations en Bretagne pour les 5 prochaines années.

L'éducation à l'environnement et au développement durable se donne pour mission, depuis plus de 40 ans, de renforcer le lien entre l'Homme et la nature et de former des citoyens éclairés, investis, soucieux des besoins et des droits des générations futures.



Réservoir de Saint-Michel - Emmanuel Holder

## Extensions des réserves naturelles nationales

Les réserves naturelles nationales sont des zones protégées créées par l'État en concertation avec les acteurs du territoire. Elles constituent des territoires d'excellence pour la préservation de la diversité biologique terrestre ou marine. Les équipes qui les gèrent poursuivent quatre missions primordiales :

- protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique ;
- gérer ces sites protégés ;
- faire découvrir le patrimoine naturel au plus grand nombre ;
- partager les connaissances.

Quatre des sept réserves naturelles nationales de Bretagne font l'objet d'un processus d'extension de leur périmètre et d'évolution de leur réglementation pour étendre la protection de leurs espèces et espaces.

### Réserve naturelle nationale Iroise

La RNN Iroise a été créée le 12 octobre 1992 pour la conservation de l'avifaune marine en premier lieu. Située dans l'archipel de Molène, à la pointe du Finistère, elle s'étend sur les parties terrestres des 3 îlots de Bannec, Balanec et Trielen, soit une superficie d'environ 40 ha. La réserve naturelle est gérée depuis 2016 par le Parc naturel marin d'Iroise (PNMI). Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise couvre une superficie de 1 129 ha. En 2020, le projet a été soumis à l'enquête publique du projet et a reçu l'avis final favorable du Conseil national de la protection de la nature (CNPN). La signature du décret ministériel est prévue pour l'été 2021, après une phase de consultations nationales.

### Réserve naturelle nationale Venec

La RNN du Venec a été créée en 1993 pour protéger la tourbière bombée située sur le lac réservoir Saint-Michel, au cœur des Monts d'Arrée sur la commune de Brennilis. Elle s'étend sur 47 ha et sa gestion est assurée par l'association Bretagne Vivante depuis 1993. Le projet d'extension couvre une superficie de 334 ha, comprenant des terrains privés et publics, dont certains faisant l'objet d'exploitations agricoles et sylvicoles. En 2020, une dernière étape de concertation a été menée sur le territoire, avec la réalisation d'un diagnostic socio-économique du CNPN. Sur cette base, le dossier final du projet a pu être rédigé par la DREAL et le gestionnaire. Les étapes de validation du projet, d'avis d'opportunité du CNPN et d'enquête publique sont prévues en 2021.

## Réserve naturelle nationale des Sept-Îles

La RNN des Sept-Îles a été créée le 18 octobre 1976, pour la protection des colonies d'oiseaux marins nichant sur ces îles et îlots. Il s'agit d'une des plus anciennes réserves naturelles nationales de France. Elle couvre une superficie de 40 ha d'îlots et 240 ha d'estran. Elle est gérée depuis sa création par la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Ce projet d'extension, vise à étendre en mer le périmètre actuel de la réserve passant sa superficie à plus de 15 000 ha. Comme pour la réserve du Venec, l'année 2020 a été consacrée à la rédaction du dossier final du projet, avec l'organisation de nombreux échanges avec les acteurs du territoire. Les étapes de validation du projet, d'avis d'opportunité et d'enquête publique sont prévues en 2021.

## Réserve naturelle nationale François Le Bail

La RNN François Le Bail a été créée en 1982 pour protéger le patrimoine géologique de l'île de Groix, ainsi que l'avifaune marine nicheuse. Sa superficie est de 98,2 ha, comprenant 47,5 ha de domaine terrestre et 40,7 ha d'estran. Le projet d'extension vise à améliorer la protection du patrimoine géologique et de la biodiversité terrestre et marine (landes, falaises, estrans rocheux et sableux). Le périmètre d'extension n'est pas encore stabilisé, mais l'aire d'étude fait plus de 500 ha. En 2020, un premier cycle d'ateliers de concertation avec les habitants et usagers s'est clôturé, afin de préciser le diagnostic des usages et de partager les orientations de réglementation et de gestion de la future réserve. En 2021, une dernière étape de concertation est prévue, ainsi que la rédaction du dossier final du projet.



Fou de Bassan - Armel Deniau

## Plan national d'action en faveur du puffin des Baléares

Le Puffin des Baléares, espèce d'oiseau nicheuse endémique des Baléares, est considéré comme l'oiseau marin le plus menacé d'Europe. Alerté par l'Office français de la biodiversité et suite à l'avis favorable du Conseil national de protection de la nature, le ministère en charge de l'écologie a donné une suite favorable à la proposition de lancer un plan national d'actions en faveur de cette espèce. La DREAL Bretagne a été mandatée en 2017 pour coordonner l'élaboration du PNA en 2020 et pour piloter son lancement opérationnel en 2021.



Puffin des Baléares - David Ledan

## Itinéraire géologique de Bretagne

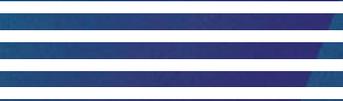
De 2018-2020, une équipe pluridisciplinaire (paysagistes-concepteur, médiateur scientifique, et géologues experts de la société géologique et minéralogique de Bretagne) a travaillé, en collaboration avec la DREAL, sur l'étude d'un plan paysage portant sur la mise en œuvre d'une « route géologique bretonne ».

Le principe de ce plan de paysage est de favoriser la compréhension de l'intérêt géologique des territoires et d'inciter à la mise en œuvre d'actions matérielles ou immatérielles valorisant ce patrimoine.

L'étude a abouti à la proposition d'un plan d'action dans 4 secteurs représentatifs de l'histoire géologique bretonne : le massif granitique de Ploumanac'h (22), le belvédère du Menez Hom (29), les canyons rouges du sud de Rennes (35), et les marais de Vilaine (56). À terme, l'objectif sera de compléter ce « Tro Breiz géologique », avec d'autres sites géologiques emblématiques.

La valorisation de l'étude se poursuivra en 2021 avec l'accompagnement pédagogique des collectivités concernées dans la mise en œuvre opérationnelle du plan paysage « itinéraires géologiques en Bretagne ».





# PRÉVENIR LES RISQUES & ASSURER LA SÉCURITÉ DES TERRITOIRES



## Accompagnement des filières essentielles pendant la crise sanitaire

Pendant le confinement, la DREAL Bretagne s'est fortement mobilisée pour permettre aux filières essentielles de continuer de fonctionner. En collectant des informations relatives aux installations classées, et notamment aux sites Seveso, en identifiant si des situations critiques se présentaient (perturbation sur la présence du personnel, gardiennage, approvisionnement, etc.) et en anticipant sur les problématiques à venir, l'État s'est assuré du maintien des conditions de sécurité indispensables au bon fonctionnement de ces établissements.

Dans le domaine des déchets, la DREAL Bretagne a également établi des contacts très réguliers avec les établissements stratégiques : incinérateurs, centre de tri d'emballages. Ces échanges ont permis de limiter les perturbations liées aux ramassages des déchets des ménages et au traitement des déchets d'activités économiques indispensables à la continuité de service public.

Tout a également été mis en œuvre pour répondre aux inquiétudes des transporteurs et les accompagner dans la gestion de cette crise : permanence téléphonique, mise à jour quotidienne

du site internet pour les informer de l'évolution de la situation et faciliter leur circulation. Les agents du registre se sont mobilisés pour préserver la continuité du service en continuant de délivrer des titres de transport.

La DREAL Bretagne a ainsi œuvré à faciliter les conditions de transport des déchets, hospitaliers ou nécessaires à la fourniture de matière premières, et à soutenir la fabrication et le transport de masques, de gel hydroalcoolique ou encore de pièces de respirateurs.

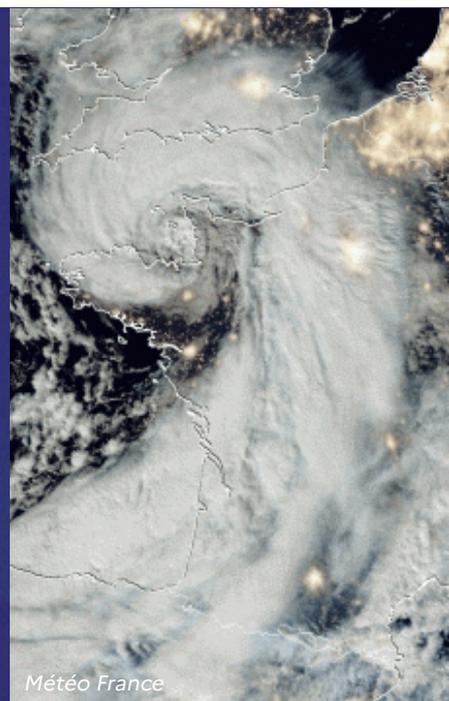
**2250** contacts pris avec les exploitants pendant le premier confinement

**578** inspections d'installations classées pour l'environnement

## Accompagnement des territoires pendant la tempête Alex

La tempête Alex, le 1<sup>er</sup> octobre, a donné lieu à une vigilance rouge pour vents violents dans le département du Morbihan et une mise en alerte, par la DREAL Bretagne, des services potentiellement impactés. Météo France a relevé des rafales allant jusqu'à 186 km/h à Belle-Île-en-Mer. Au pic de l'épisode 90 000 foyers ont été privées d'électricité en Bretagne dont 65 000 dans le Morbihan. Fortement mobilisé, le service de prévisions des crues de la DREAL Bretagne a expertisé 1 150 prévisions de crues en 72 heures.

**1 150 prévisions de crues expertisées en 72h**



Météo France



## France relance

Dès 2020, la DREAL a animé la communauté des services et opérateurs de l'État impliquée dans la mise en œuvre du bloc écologie du plan de relance. Afin de favoriser le partage d'information et la coordination entre services de l'État, l'usage d'une plateforme numérique collaborative a été testé dans un premier temps sur ce bloc puis déployé ensuite sur l'ensemble des champs de France relance.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan de relance, plusieurs appels à projet ont été lancés par la DREAL et ses partenaires afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, l'aménagement des friches, la réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage, la restauration écologique de sites ainsi que la création d'espaces d'accueil du public dans les espaces et aires protégées.

France relance a également permis de conforter et accélérer le calendrier de mise à 2 x 2 voies de la RN 164, projet structurant pour les territoires bretons et visant à améliorer le confort et la sécurité des usagers.

**Coordination du volet  
écologie avec les 20 services  
et opérateurs de l'État  
partenaires dans la région**

## Rencontres régionales santé environnement

Les rencontres régionales Santé Environnement, portées par l'Agence régionale de santé, la Région Bretagne et la DREAL Bretagne, partenaires du Plan régional santé environnement, se sont tenues le 22 septembre 2020, en distanciel. 3 plénières et 9 ateliers ont été ponctués par l'annonce des 8 lauréats de la 14e édition des Trophées bretons du développement durable avec pour la première année un trophée « santé environnement ». Au total 140 participants ont pris part à ces rencontres dans ce format particulier.



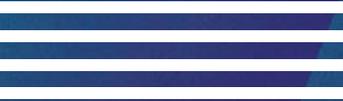
## Retour d'expérience suite à l'accident de Lubrizol

L'accident « Lubrizol » à Rouen le 26 septembre 2019 a marqué un nouveau tournant dans l'appréhension sociétale des risques technologiques. Contrairement à l'accident AZF de Toulouse, il n'a provoqué ni morts, ni blessés, ni destruction de bâtiments, mais il a pourtant fortement marqué les riverains et plus largement la société française. Son retentissement médiatique a été très important et il a suscité de la part de la population des sentiments de craintes, inquiétudes, suspicions, rejet. L'inspection des installations classées a mené plusieurs contrôles de terrain dès fin 2019 sur les thématiques soulevées par l'accident Lubrizol : connaissance des produits stockés, moyens de lutte contre l'incendie, voisinage autour des sites Seveso, etc.



## Renforcement des contrôles terrains des ICPE

Le ministère de la Transition écologique s'est engagé à renforcer les contrôles sur les installations classées et ainsi à augmenter de 50 % le nombre d'inspections entre 2019 et 2022. L'Inspection prévoit donc d'augmenter progressivement les contrôles sur les installations suivies.



# SIMPLIFICATION & MODERNISATION DE L'ÉTAT



# Mutualisation du plan de charges et des compétences en matière d'ICPE

Le contrôle des ICPE industrielles en Bretagne est principalement opéré par les unités départementales (UD) de la DREAL. Cette activité fait appel à des compétences expertes. Afin de renforcer la robustesse de cette activité sensible, d'être en capacité de disposer en tout temps des moyens humains et compétences nécessaires, et d'appuyer un niveau de service équivalent sur l'ensemble du territoire, la DREAL a engagé une gestion centralisée du plan de charge et des compétences à l'échelle régionale.

Le principe est de mettre en place un soutien entre UD et avec le siège pour pouvoir garantir en toutes circonstances le traitement des dossiers prioritaires.

La mise en œuvre prévue en 2020 a été perturbée par la situation sanitaire. Néanmoins des actions de soutien mutualisées ont eu lieu, comme la prise en charge de 22 contrôles par d'autres UD, de 106 contrôles et de 3 suivis d'opérations de dépollution par le niveau régional. Des rapports de suivi de sites et sols pollués, des dossiers d'autorisation ou d'enregistrement, de quotas CO<sub>2</sub>, ou d'études de danger ont également été mutualisés au niveau régional.

**22** contrôles pris en charge par d'autres UD

**106** contrôles pris en charge par le niveau régional



Visite sur site - DREAL Bretagne

## Dématérialisation du registre des transports

La licence de transport est le titre administratif qui permet aux entreprises de transport pour compte d'autrui de L'union européenne et de l'Espace Économique Européen, élargi à la Suisse, d'effectuer des transports internationaux sur l'ensemble de ce territoire européen. Elle peut être communautaire pour le transport lourd (LC) ou intérieur pour le transport léger (LTI).

En 2020, une grande partie des activités du registre des transports a été dématérialisée. Les transporteurs peuvent désormais s'inscrire, demander le renouvellement de leurs titres ou des copies supplémentaires en ligne. Cet outil a démontré toute son utilité pendant le premier confinement qui a été l'occasion d'augmenter sensiblement son utilisation par les entreprises.

# 3113

entreprises inscrites au registre des transports (voyageurs et marchandises)



## Lancement de l'application Guichet Unique de l'environnement

Une refonte complète des outils de suivi des dossiers ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et de gestion des procédures est en cours... La téléprocédure de ce nouvel outil GUNenv a été déployée le 12 décembre 2020. Pour le volet ICPE, 163 utilisateurs sont recensés en DREAL, DDPP (Direction départementale de la protection des populations) et bureaux de l'environnement, 138 ont été formés en 13 sessions en distanciel. Au 31 décembre 2020, 6 dossiers d'autorisation environnementale ICPE ont été déposés dont 4 via la téléprocédure.

# DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE

**Directeur de publication :**  
Marc NAVEZ

Ce document a été rédigé avec l'aide des services de la DREAL.

**Conception, rédaction, création graphique :**  
Mission communication, qualité et appui au pilotage  
( Julie SCHWAGER, Marion TURBIEZ-MIQUEL, Allison GAULIER )

Juillet 2021



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*